



Parc national
des Cévennes



de serres en valats

le magazine
du Parc national
des Cévennes

La charte a trois ans : premier bilan



Poster
Le lézard ocellé

L'actu en images



Inauguration d'un rucher-école

Le rucher-école inauguré le 12 mai à Ventajols (Cans-et-Cévennes) est issu d'un partenariat entre le Syndicat apicole de la Lozère et le Parc national en faveur de la préservation des abeilles et de la promotion de l'apiculture en Cévennes. Il permet à des amateurs "éclairés" de parfaire leurs connaissances en matière de bonne gestion des colonies d'abeilles.



Concours des prairies fleuries 2016

C'est dans le secteur des vallées du Tarnon et de la Mimente que le Parc national a organisé, au printemps, le concours agricole des prairies fleuries. L'objectif est de valoriser les pratiques des agriculteurs cultivant des prairies riches en biodiversité (jusqu'à 70 plantes différentes), productives de bon foin et accueillantes pour les abeilles. Cinq agriculteurs ont concouru. Le lauréat sera révélé lors de la journée apicole qui aura lieu le 4 novembre à Mende.

Ensemble, rallumons les étoiles !

Le lancement officiel de la candidature du Parc national au prestigieux label Réserve internationale de ciel étoilé, placée sous le haut patronage de la secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, Barbara Pompili, a eu lieu le 7 août au sommet de l'Aigoual, dans le cadre de l'Estival de l'Aigoual. Le logo de la candidature a été dévoilé à cette occasion.



Mise en valeur de la villa de Saint-Clément

Un nouveau panneau d'interprétation de la villa gallo-romaine située sur la commune de St-Martin-de-Lansuscle a été inauguré le 8 avril devant les habitants et les élus. Les bases des différentes pièces d'habitation ont été mises au jour par les fouilles menées au début des années 70 par Numa Bastide. Le panneau permet d'imaginer le fonctionnement de la villa lors de son occupation au IIe siècle après J.C.



Édito

Depuis mon arrivée en janvier dernier j'ai pu mesurer l'attachement des habitants et des élus des communes à leur territoire et à son développement, en prenant en compte une relation Homme/nature équilibrée.

La Charte du Parc national des Cévennes, projet collectif de développement du territoire à 15 ans fondé sur la valorisation de ses ressources, humaines, culturelles et naturelles dans une logique d'excellence écologique, répond à cet enjeu. Il y a trois ans 110 communes, sur les 145 potentiellement concernées, ont choisi d'y adhérer.

Les témoignages recueillis et présentés dans ce numéro autour de deux engagements majeurs des communes – la modernisation de l'éclairage public et la démarche zéro pesticides- sont emblématiques de la dynamique qui a été initiée avec l'appui de l'établissement public.

La Charte et les conventions d'application triennales qui en découlent traduisent en effet des engagements réciproques : les collectivités se fixent des objectifs et l'établissement met à leur disposition son expertise et sa capacité à mobiliser des financements, y compris en sollicitant des partenaires extérieurs (agences de l'eau, Union européenne...).

A l'heure où une nouvelle possibilité d'adhésion est ouverte aux communes qui avaient décliné ou préféré différer leur décision, il nous semblait opportun de vous présenter dans ce numéro un premier bilan de la mise en œuvre de la Charte.

Dans un contexte global de réduction des moyens, il est d'autant plus important que l'établissement public du Parc national, riche de compétences variées et de grande qualité, reste un outil d'ingénierie privilégié au service du territoire. Je m'y emploierai activement avec le nouveau conseil d'administration.

Bonne lecture et à bientôt.

Anne Legile
Directrice de l'établissement public



4. Actualités

8. Initiative écocitoyenne

Les Trophées 2016 du Parc national

10. Cœur de Parc

Le soutien de l'établissement aux groupements pastoraux

11. Poster

Le lézard ocellé

15. Dossier

La charte à trois ans : premier bilan

19. Paroles de territoire

Le Parc national aux côtés des acteurs du tourisme

20. Découvrir

La vallée de l'Hérault

22. Bloc-notes

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - 2428-3002 - Commission paritaire n° 538 - Dépôt légal : octobre 2016. Magazine trimestriel.



Parc national des Cévennes - 6 bis, place du Palais - 48400 Florac - Tél. +33(0)4 66 49 53 00 - www.cevennes-parcnational.fr -

Directrice de la publication : Anne Legile - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Eddie Balaye - Sophie Giraud - Hervé Picq - Catherine Vambaigue - Cartographe : Kisisito Cendrier - Maquette : Olivier Prohin - Création maquette : Opérationnelle communication - Impression : Imprimerie Clément.

Tirage : 32 500 exemplaires sur papier recyclé - Photo de couverture : Notre-Dame-de-la-Rouvière - Olivier Prohin - PnC





Cayla survole les environs du site de lâcher, non loin de Meyrueis, au début du mois de juillet

© Flavie Lescure - LPO



La réintroduction du gypaète barbu dans les Grands Causses se poursuit

Le programme de réintroduction du gypaète barbu a connu une nouvelle étape. Deux poussins ont été lâchés le 24 mai en cœur du Parc national, près de Meyrueis, sur la corniche du Méjean.

Depuis le centre d'élevage de Guadalentin en Andalousie, les deux jeunes femelles gypaètes barbues, âgées de 90 jours environ, ont fait un long voyage avant de pouvoir contempler les paysages lozériens.

Leur présentation par les équipes de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Grands Causses et du Parc national a eu lieu le 24 mai au camping de Salvinsac (Meyrueis) devant de nombreux élus et partenaires. Les élèves des collègues de Florac, Meyrueis et Sainte-Enimie, qui ont baptisé les oiseaux « Cayla » et « Aigoual », étaient également présents.

Bagués, avec certaines de leurs plumes décolorées pour que l'on puisse les identifier plus facilement en vol, les gypaètes ont été déposés dans une cavité spécialement aménagée en aire de nidification artificielle nommée « vire », qu'ils considéreront sans doute comme leur lieu de naissance et près de laquelle, adultes, ils reviendront nicher.

Pendant près de deux mois, une équipe d'agents et de jeunes bénévoles de la LPO a veillé sur eux constamment. Le 23 juin, jugeant que les oiseaux avaient montré leur aptitude à prendre leur envol, ils ont ôté le grillage protecteur de la vire. Pour Cayla, âgée de 127 jours, tout est allé très vite. Quelques derniers coups d'ailes depuis un rocher, et c'était parti pour un baptême de l'air ! Sous le regard d'Aigoual, restée au sol, Cayla a effectué avec brio deux vols successifs de 35 et 45 secondes !

Aigoual, hélas, a eu moins de chance. Le 25 juin, en explorant les alentours du site du lâcher, elle a été victime d'une morsure de vipère, fait inédit dans un programme de réintroduction du gypaète barbu. Malgré tous les soins intensifs prodigués, elle est décédée le 2 juillet.

C'est le cinquième lâcher depuis le démarrage en 2012 du programme de réintroduction porté par la LPO Grands Causses, en partenariat avec le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Grands

Causses. Au total, onze gypaètes ont été lâchés alternativement dans les gorges de la Jonte, côté Parc national des Cévennes, et dans la vallée du Trévezel, côté Parc des Grands Causses. Les deux aînés, Cardabelle et Basalte, lâchés en 2012, ont, moins d'un an après leur envol, conquis respectivement les Pyrénées et les Alpes.

La réintroduction du gypaète barbu dans les Grands Causses fait dorénavant l'objet d'un financement européen dans le cadre d'un programme multi-partenarial LIFE GYP'CONNECT. Celui-ci couvre un territoire qui s'étend des Préalpes aux contreforts pyrénéens. L'objectif est de consolider la population de gypaètes barbues et de restaurer des connexions entre les différents noyaux de population situés des Alpes aux Pyrénées. ●

Le site du programme de réintroduction du gypaète barbu dans les Grands Causses :

<http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses>



Les premiers produits agricoles marqués *Esprit parc national*



Le lancement de la marque *Esprit parc national* pour les produits agricoles a eu lieu le 31 juillet à Florac, dans le cadre de Florilège, la fête du Parc national des Cévennes. Dix apiculteurs, maraîchers et éleveur du territoire en bénéficient désormais pour tout ou partie de leur production.

La marque des parcs nationaux de France, *Esprit parc national*, se déploie depuis un an dans le Parc national des Cévennes. Ce sont tout d'abord les professionnels du tourisme qui ont été concernés, notamment les hébergeurs et les accompagnateurs de sorties de découverte.

Désormais, les produits agricoles issus du territoire du Parc national et respectueux de l'environnement peuvent être mis en valeur par la marque des parcs nationaux. C'est le cas des productions de quatre apiculteurs, d'un éleveur et de cinq maraîchers pouvant pratiquer la cueillette sauvage.

Trois catégories de produits agricoles sont concernées. Pour chacune d'elles, un cahier des charges spécifique, nommé règlement d'usage catégoriel (Ruc), fixe les critères d'attribution de la marque.

Pour les « Miel et autres produits de la ruche (gelée royale, cire, propolis, pollen, essaims..) », les critères sont ceux de la certification AB, sauf pour ce qui concerne la lutte contre le varroa.

Par ailleurs, la totalité du miel doit provenir des ruches de l'apiculteur ; la miellerie et/ou des ruchers sédentaires doivent être situés dans le Parc national ; au moins 70 % de la miel-

lée doit provenir de ruches installées dans le Parc et les 30 % restants de ruches situées dans des milieux naturels proches de ceux du Parc.

Pour les « Fruits, légumes, champignons, fleurs et plantes comestibles, cultivés ou issus de cueillette », la production doit respecter le cahier des charges AB, mais la certification n'est pas demandée. Au moins 70 % des surfaces de culture ou de cueillette doivent se situer dans le Parc national. Bien évidemment, ni produit chimique de synthèse ni OGM ne doit entrer dans le système de production. Un certain nombre de critères sont fixés pour la transformation des produits frais.

Pour la « Viande de bovins, ovins, caprins et équins », l'accent est mis sur le respect de l'environnement, l'entretien des milieux et des paysages ouverts, et le maintien de la biodiversité par le pâturage. Des critères complémentaires liés à la transformation des viandes (conserves, par exemple) sont identifiés. Prochainement, ce sont les vins qui pourront à leur tour être marqués *Esprit parc national*. ●

Contact :

Viviane de Montaigne - 04 66 49 53 42

Christophe Fourcade - 04 66 49 53 67



Onze nouveaux produits touristiques *Esprit parc national*.

Dix hébergeurs et un accompagnateur en montagne sont également venus renforcer les rangs des prestataires touristiques bénéficiaires de la marque *Esprit parc national*, le 31 juillet à Florac. Cela porte à 37 le nombre des hébergements - chambres d'hôtes, gîtes d'étape, gîtes de séjour, campings, hôtel, village de gîtes, hébergements insolites (yourte, cabane dans les arbres ou chalet) - et à 10 celui des sorties de découverte recommandés par le Parc national.

Dans les tous prochains mois, ce sont les restaurants, les sites de visite et les séjours qui pourront bénéficier de la marque *Esprit parc national*.

Contact :

Bruno Daversin - 04 66 49 53 06

► Retrouvez tous les bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* du Parc national des Cévennes sur <http://destination.cevennes-parcnational.fr>

► Retrouvez tous les règlements d'usage catégoriels et tous les bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* de tous les parcs nationaux de France sur www.espritparcnational.com



Les nouveaux bénéficiaires de la marque *Esprit parc national*, le 31 juillet à Florac



Vers une récolte de bois raisonnée dans le Parc national

Comment récolter du bois dans les forêts en conciliant rentabilité du chantier, amélioration et renouvellement des peuplements, et protection des sols, des paysages et du milieu forestier ? C'est la question à laquelle s'est attelé ces derniers mois un groupe de travail constitué d'acteurs de la filière bois et d'élus, et animé par l'équipe « forêt » du Parc.

Le bois est très présent dans la vie quotidienne des Cévenols. Dans le Parc national, territoire paradoxalement couvert de forêt mais faisant l'objet de peu de valorisation forestière, les habitants prennent peu à peu conscience de la valeur de la ressource en bois. Que ce soit pour la construction, l'ameublement, le système de chauffage, ce matériau écologique est bien souvent plébiscité. Les forêts du Parc national contribuent à alimenter la filière bois dont les deux acteurs-clé sont le propriétaire de la forêt et l'exploitant forestier.

En 2013, l'électricien E.On annonçait son projet de conversion d'une partie de la centrale de Gardanne en centrale à biomasse alimentée au bois. Les Cévennes font partie de son territoire d'approvisionnement. Partagé entre les risques de détérioration des paysages patrimoniaux et le souhait de favoriser la gestion forestière, le territoire a demandé au Parc national de se positionner. Après de nombreux débats, celui-ci s'est engagé avec E.On dans un protocole de travail visant, entre autres, à définir des modalités d'intervention permettant de garantir la qualité des coupes et de limiter les impacts. Ce travail a été initié en 2016.

L'objectif du groupe de travail était de définir un code de bonnes pratiques pour la réalisation de coupes forestières dans le Parc national sur lequel les exploitants forestiers pourraient s'engager, que ce soit pour du bois énergie, à destination de la centrale de Gardanne ou pas, ou pour toute autre utilisation. A noter tou-



Coupe de pins sur la commune de Florac

© Céline Emberger - PnC

tefois qu'au-delà des coupes, qui sont la face visible de l'activité forestière, la gestion d'une forêt repose sur d'autres aspects qui sont de la responsabilité des propriétaires, comme le choix des types de coupes ou des essences.

La prise en compte des espèces remarquables, la préservation de la fertilité des sols, la taille des coupes à blanc, le devenir des branches au sol après exploitation, tous ces points ont été étudiés. Il s'agit de trouver comment assurer la rentabilité économique du chantier, condition *sine qua non* pour l'en-

gager, tout en garantissant la préservation de l'écosystème forestier et la protection des patrimoines paysager, culturel et environnemental. Vingt-cinq engagements ont été proposés à divers groupes d'acteurs invités à les prioriser au regard de leur vision de la gestion durable des forêts. Quatorze ont été retenus.

Le groupe de travail a produit un document provisoire, *Quatorze engagements pour une récolte de bois raisonnée sur le territoire du Parc national des Cévennes*, qui devra être validé par le prochain conseil d'administration du Parc national. ●



Une soirée d'inaugurations à la Maison de l'Aigoual

Perchée au col de la Serreyrède, la Maison de l'Aigoual est une étape incontournable pour le visiteur dans sa découverte du massif. Elle rassemble l'office de tourisme Mont Aigoual Causses Cévennes et une maison du Parc national.

Le 10 mai, deux nouvelles expositions y ont été inaugurées et l'Atlas des paysages du Parc national des Cévennes a été présenté à une assistance composée d'élus, d'acteurs touristiques, de paysagistes et d'agents de l'établissement.

La Maison de l'Aigoual est désormais dotée d'une **exposition permanente** de sept panneaux qui présentent l'établissement public et le territoire du Parc national, ainsi que la richesse des patrimoines du massif. Autour d'une carte circulaire fixée au sol, ce parcours simple permet en une vingtaine de minutes de se familiariser avec ce territoire forestier, avant de partir à la découverte des sentiers et des lieux de visite proches. Des dispositifs ludiques trouveront prochainement leur place dans le parcours. L'exposition sera complétée au gré de l'actualité.

Les Causses et les Cévennes sont façonnés par l'homme qui élève des

troupeaux, cultive des champs, plante des forêts... La nouvelle **exposition itinérante** *Des paysages et des hommes* propose d'explorer la diversité des paysages culturels, tout en initiant le visiteur à la lecture de paysage. Coproduite par le Parc national des Cévennes et l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes, elle s'inscrit dans le cadre du Festival Nature 2016. Plusieurs tablettes numériques intègrent des témoignages vidéo et des photos pour une présentation innovante. Les visiteurs peuvent dessiner « leur paysage rêvé » sur un carnet d'esquisses pré-tracées. L'exposition est installée à la Maison du Parc de Génolhac jusqu'au 31 octobre. ●



© Gaël Karzewski - PnC

Un nouvel outil : l'Atlas des paysages du Parc national des Cévennes

L'Atlas des paysages du Parc a été finalisé en 2016 après plus de dix ans de travail. Coordonné par Thomas Kleitz, paysagiste, cet atlas décrit et caractérise les grands espaces du territoire. Celui-ci est découpé en huit grands ensembles, eux-mêmes déclinés en soixante-dix unités paysagères. Un travail colossal qui rassemble de précieuses données sur les paysages, mais qui est avant tout un outil pour les élus, notamment dans le cadre de nouvelles réflexions sur l'évolution du territoire et son accompagnement. Rendez vous sur www.cevennes-parcnational.fr pour le consulter par le biais d'une cartographie interactive.



L'exposition itinérante, ludique et interactive, *Des paysages et des hommes*, est inaugurée le 10 mai à la Maison de l'Aigoual.

© Gaël Karzewski - PnC



Les bancels de Cécile Reynes-Bridgens seront réhabilités et plantés de vignes et de pêchers

© Cécile Reynes-Bridgens

Les Trophées 2016 du Parc national : de nouveaux projets écocitoyens

Tandis que les projets récompensés en 2015 ont tous été menés à bien, le jury des Trophées 2016 a désigné, le 7 juillet à Florac, quatre nouveaux lauréats pour la 3^e édition de cet appel à projets écocitoyens qui avait cette année pour thème « Des paysages et des hommes ».

Le jury des Trophées 2016 du Parc national a choisi de récompenser quatre des seize projets présentés par des écoles, des communes, des particuliers et des associations du territoire.

Comme les deux années précédentes, les projets devaient répondre à des critères et valeurs bien spécifiques, ceux du programme de l'Unesco *Man and biosphere* (Mab) : notamment, le renforcement des liens homme-nature, la dimension collective, la valeur éducative auprès du grand public, l'ancrage du projet dans le territoire.

• **Balade guidée : le valat de Conchès.**

Ce projet a été présenté par l'école Les abris (Ventalon-en-Cévennes) dans la catégorie « Création d'outils d'interprétation ou éducatifs innovants pour lire et partager le paysage ». Il s'agit de la conception d'une randonnée guidée autour de l'école, à destination des locaux et des visiteurs, avec guidage par lecteur MP3 ou lecture de flash-codes avec un smartphone, renvoyant à des capsules vidéo réalisées par les élèves eux-mêmes.

Ce projet a fait l'unanimité au sein du jury et a reçu une « mention spéciale ». Il a été choisi pour représenter le territoire lors de la cérémonie de

présentation des Trophées au plan national qui s'est déroulée à l'Unesco à Paris le 16 septembre.

• **Remise en culture des terrasses historiques du hameau de la Sablière.**

Proposé par l'association Essentielle, le projet consiste en la restauration des anciennes terrasses du hameau, situées dans le cœur du Parc, sur la commune de St-Pierre-des-Tripiers, et la plantation d'un vignoble et de plantes associées. Il s'inscrit dans deux déclinaisons du thème « Des paysages et des hommes » : le projet de plantation et la restauration du patrimoine paysager local. Il a également reçu une mention spéciale du jury.



• **Réhabilitation de bancels et plantation de vigne patrimoniale de cépages cévenols et de pêches de pays.** Ce projet porté par Cécile Reynes-Bridgens, habitante de St-Laurent-de-Trèves (commune nouvelle Cans-et-Cévennes) relève, comme le précédent, de la restauration d'un précieux patrimoine paysager et d'un projet de plantation sur la commune de Bédouès.

• **Création d'outils éducatifs au Jardin du lien.** À travers ce projet, le Foyer rural des P'tits Cailloux à Quézac (commune nouvelle des Gorges du Tarn et Grands Causses) prévoit de valoriser les actions collectives réalisées dans le Jardin du lien en créant des outils d'interprétation pour tous les publics. Il s'inscrit dans la catégorie « Création d'outils d'interprétation ou éducatifs innovants pour lire et partager le paysage ».



© Catherine Dubois - PnC

La remise officielle des Trophées a eu lieu à Florac le 25 août. Chaque lauréat a reçu une aide de 1 000 euros pour l'aider à finaliser son projet.

En 2015, Les Trophées déclinaient le thème de la lumière. Deux des quatre projets lauréats ont été finalisés au printemps.

Le projet de théâtre d'ombres, *Poussière d'étoiles*, pour lequel Brigitte Revelli a été primée, s'est mis en oeuvre pendant l'année scolaire dans les écoles de quatre communes du Parc : Ispagnac, Le Pont-de-Montvert, Ste-Croix-Vallée-Française, Villefort. Des contes et des romans ont été choisis par les élèves, adaptés en scénarii de théâtre d'ombres, mis en scène et joués devant élèves, familles ou habitants. Ces adaptations théâtralisées ont permis d'aborder des sujets en lien avec la thématique de la lumière et de réfléchir à des valeurs, comme le respect de la nature.

Gautier Larcher, professeur de technologie au collège St-Joseph de St-Ambroix, a conduit pour sa part le projet *Ceven'Sol* avec deux classes de 4^e. Autour du thème du soleil, source d'énergie économique, écologique et inépuisable, l'enseignant et ses élèves ont élaboré le schéma d'un prototype de capteur solaire thermique. Ils ont numérisé en 3D ce schéma et ont fabriqué le prototype. La phase d'expérimentation est prévue à la rentrée, avec les mêmes élèves qui seront en classe de 3^e.



© Gautier Larcher

Les élèves de 4^e du collège St-Joseph de St-Ambroix ont fabriqué un prototype de capteur solaire thermique.

Le soutien de l'établissement aux groupements pastoraux

Plus d'une centaine d'éleveurs de brebis, dont les troupeaux estivent dans le Parc national, sont organisés en 20 groupements pastoraux (GP). Pour pérenniser la transhumance qui façonne les paysages agropastoraux, l'établissement public met en oeuvre des actions en faveur du confort des bergers, de la sécurité des troupeaux et d'une bonne gestion des estives, qui se situent majoritairement dans le cœur.

Les bergers séjournent environ trois mois sur les estives, parfois bien loin de leur lieu de vie principal. Ils sont donc sensibles au confort de leur habitation saisonnière, élément qui contribue aujourd'hui à leur choix de continuer à transhumérer sur le mont Lozère, le massif de l'Aigoual ou les crêtes des vallées cévenoles.

Les conditions d'hébergement sur certaines estives n'étant vraiment pas satisfaisantes, l'établissement public a répondu en 2015 à un appel à projets européen sur des investissements pastoraux et a obtenu un financement de 410 000 euros (63 % UE/FEADER et 37 % région Languedoc-Roussillon) pour la construction de quatre cabanes pastorales ; il contribue pour sa part à hauteur de 20 % au coût total de cette opération. Ces cabanes seront implantées sur les estives du sommet de Finiels, de Mijavols, du sommet de l'Aigoual et de Massevaques. Elles viendront s'ajouter aux logements de bergers déjà mis à disposition par le Parc aux Laupies, au mas de la Barque, à Bellecoste et à la Loubière. Depuis 2014, en partenariat avec la profession agricole, le Parc national s'est largement mobilisé : le plan type de la cabane pastorale a été conçu par l'équipe ; les appels d'offres pour les divers corps de métier ont été lancés et suivis ; les agents ont rencontré plusieurs fois sur les estives les bergers et éleveurs concernés afin notamment

de déterminer le meilleur emplacement de la future cabane. Celui-ci doit être le plus central possible pour ne pas fatiguer les brebis dans des trajets inutiles et la proximité du parc de nuit doit permettre une intervention la plus rapide possible en cas d'attaque de prédateurs sur les troupeaux. Il faut également que le pignon vitré de la bâtisse soit exposé au sud pour que la lumière naturelle et le soleil pénètrent au mieux et bénéficient au berger et à son aide-berger. Aujourd'hui, les chantiers sont en cours et les cabanes seront prêtes pour l'été 2017.

Le soutien de l'établissement du Parc national aux groupements pastoraux se traduit également par la mise à disposition - location à faible coût - de 3 000 hectares de terres lui appartenant dans le cadre de conventions pluriannuelles de pâturage.

Par le biais des mesures agrienvironnementales, les GP bénéficient d'aides financières importantes leur permettant de financer l'embauche de bergers et des opérations légères de girobroyage ou d'écobuage.

L'établissement met à disposition des ressources humaines ou financières pour des interventions plus lourdes : ainsi, les personnels ont consacré deux journées à aider à la réouverture de la draille de l'Aubaret aux côtés des éleveurs transhumants Jean-Paul et Sylvie Hébrard ; et aujourd'hui, sur cette même estive du

GP de l'Aubaret, un gros chantier de coupe d'accrus de pins est en cours. Les GP bénéficient de l'expertise écologique des équipes du Parc dans le cadre des Plans de gestion qui fixent des objectifs à 5 ans de gestion des estives.

Enfin, le Parc participe au financement de l'animation des GP lozériens par le Copage* qui aide les éleveurs à organiser leurs réunions, remplir leurs obligations administratives, déposer leurs dossiers de financement. ●

* Comité pour la mise en oeuvre du plan agri-environnemental et de gestion de l'espace



Projets cofinancés par le Fonds européen de développement régional



Le lézard ocellé

► Ma carte d'identité

Je suis une espèce de reptile protégée (*Timon lepidus*). J'appartiens à l'ordre des sauriens et à la famille des lacertidés. Je suis le plus grand lézard de France : la femelle peut atteindre **59 cm** de long et le mâle **75 cm** (pour un poids maximal de **345 g**). Le dimorphisme sexuel est très marqué avec, chez le mâle, une taille plus importante, un corps plus robuste et une tête nettement plus large et massive.

Mes couleurs permettent de me différencier facilement des autres lézards : aspect tacheté jaune verdâtre et noir sur le dos, tête verte, dessous du corps blanc jaunâtre à blanc verdâtre, et présence de grandes ocelles bleues sur les flancs.

► Mon cycle de vie

Comme la plupart des reptiles, je suis une espèce ectotherme, ce qui signifie que ma température varie en fonction de celle du milieu. Je crains donc la période froide, et ce d'autant plus que mes proies se raréfient. Pour palier ces difficultés j'hiverné donc de fin octobre à début mars dans une cavité à l'abri du froid et des variations de température. La sortie d'hivernation commence par des bains de soleil, indispensables pour réchauffer mon corps et pour que je puisse mener à nouveau une recherche active de nourriture. Les accouplements ont lieu au printemps, entre avril et juin. Les combats territoriaux entre mâles sont fréquents et peuvent occasionner des blessures aux individus. Les femelles gardent également les traces des morsures infligées par les mâles lors des parades et des accouplements.

La femelle dépose ensuite sa ponte (entre 5 et 24 œufs) dans un trou de quelques centimètres de profondeur, sous une pierre ou entre des racines, au début de l'été. Les jeunes naîtront au début de l'automne. Ils mesurent une bonne dizaine de centimètres à l'éclosion.

Mon espérance de vie en milieu naturel est d'une dizaine d'années.

► Mon régime alimentaire

Je me nourris principalement de gros insectes (coléoptères, orthoptères...) mais également d'escargots, de petits vertébrés ou encore de fruits. Je suis moi-même une proie pour d'autres prédateurs, reptiles (couleuvre verte et jaune...), rapaces (circaète Jean-le-blanc...), mammifères (renard roux, chat...), surtout lorsque je thermo-régule en m'exposant au soleil.

► Le monde vivant et moi



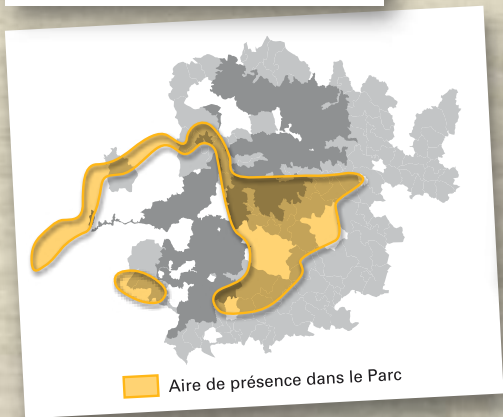
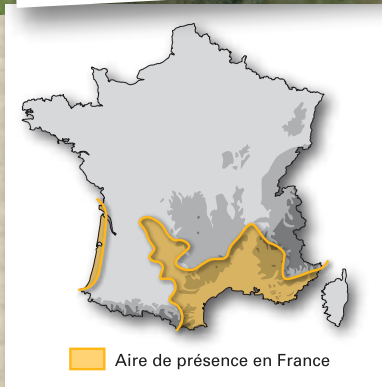
© Hervé Pica - PnC



Parc national
des Cévennes







▸ Où m'observer

Ma répartition dans le monde est limitée à la péninsule ibérique, au sud de la France et à l'extrême ouest de l'Italie. En France, j'occupe principalement les paysages méditerranéens et affectionne les milieux ouverts : garrigues, landes, pelouses caillouteuses ou escarpements rocheux. Ma population française se divise en trois grands ensembles :

- un noyau (le plus important) calqué sur la zone méditerranéenne, allant des Pyrénées orientales aux Alpes maritimes et remontant jusqu'en Ardèche, Lozère, sud Aveyron, Tarn...
- un noyau Lot/Dordogne principalement
- un noyau atlantique : littoral des Landes, de la Gironde, de la Charente-Maritime et des Pyrénées atlantiques.

A l'échelle du Parc national des Cévennes, mon espèce est bien représentée dans les Cévennes, le Viganais, les gorges du Tarn, le causse Noir... Elle occupe les secteurs les mieux exposés et qui ne dépassent visiblement pas 900 m d'altitude.

▸ Quelles mesures pour me protéger ?



Je suis une espèce fortement menacée en France ; en effet, mes effectifs sont en baisse et il y a d'autant plus d'urgence que mon aire de répartition, c'est-à-dire la zone géographique sur laquelle je suis présent, est limitée.

Un Plan national d'action (PNA) est donc en cours (2012-2016) pour préserver mon espèce. Il vise à dresser un état des populations, à identifier les causes de mon déclin et les menaces qui pèsent sur moi et, en parallèle, à mettre en place des mesures de sauvegarde. Cela passe par la protection de mon habitat, la sensibilisation et la communication. Les connexions entre populations doivent aussi être favorisées.



La charte a trois ans : premier bilan

Après trois années d'élaboration en étroite collaboration avec le territoire, la charte du Parc national des Cévennes a été approuvée par décret le 8 novembre 2013. Cent-dix communes ont choisi d'y adhérer. Les conseils municipaux volontaires ont ainsi inscrit leur commune dans une dynamique collective en faveur d'un développement durable de leur territoire pour les quinze ans à venir. Les communes, en adhérant à la charte, ont pris dix engagements, trois définis par la loi et sept choisis par le territoire. L'établissement public les accompagne en mobilisant tous les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Celle-ci est planifiée et organisée dans le cadre de conventions d'application pluriannuelles.

Deux engagements-phare : la modernisation de l'éclairage public et la démarche « zéro phyto »

La première génération de conventions d'application de la charte - 2014-2016 - témoigne de la priorité donnée par les communes à certains engagements, comme celui de « mener une réflexion sur l'amélioration des consommations et des impacts de l'éclairage public », choisi par 83 d'entre elles.

Pour accompagner cette dynamique qui vise à lutter contre la pollution

lumineuse, à moderniser l'éclairage public et à préserver la qualité du ciel nocturne, l'établissement public se mobilise avec les communes volontaires pour éclairer juste (là où il faut, quand il faut et comme il faut)... L'objectif est de décrocher à terme le label Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) et d'encourager ainsi le développement touristique autour du ciel et des étoiles, véritable patrimoine à préserver.

En assurant la promotion du Jour de la Nuit, manifestation nationale, l'établissement public encourage les communes à procéder ce jour-là à l'extinction de l'éclairage public et à sensibiliser les habitants à l'impact de l'éclairage public par des observations du ciel étoilé, des promenades à la découverte de la faune nocturne... Le nombre des communes du Parc qui participent à l'événement est de 25 en 2016.

L'organisation d'une après-midi d'information à destination des élus a permis de présenter le partenariat des acteurs-clé au plan régional pour moderniser l'éclairage public - Ademe, syndicat d'électrification et d'équipement de la Lozère (SDEE 48), syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG). Leurs actions conjointes permettent d'accompagner technique et financièrement les communes en couvrant les questions de sécurité, de dépenses énergétiques, d'impact sur l'environnement, de moyens techniques et les outils financiers pour y parvenir...



Le Parc national a officiellement lancé sa candidature au label RICE le 7 août 2016. Une convention de partenariat avec le SMEG et le SDEE 48 a été signée pour des actions d'accompagnement des communes à la réduction des pollutions lumineuses.



Un guide pratique pour éclairer juste a été diffusé aux élus du Parc.



Projets cofinancés par le Fonds européen de développement régional

Les aides financières

En 2015, l'établissement public a répondu à l'appel à projets Approche



Alain Serre, conseiller municipal de Lasalle

« Lasalle a un projet ambitieux de rénovation de son éclairage public. Le réseau existant est vieillissant, plusieurs des 291 points lumineux sont en panne et la commune doit

territoriale intégrée FEDER 2014-2020 (Fonds européen de développement régional). Sur l'enveloppe de 1 200 000 € réservée au territoire du Parc national, 710 000 € vont soutenir des projets en faveur de la modernisation de l'éclairage public répondant aux critères d'une réserve

internationale de ciel étoilé. Neuf communes ont présenté un projet en 2016 et recueilli l'avis favorable de l'établissement pour l'obtention de crédits européens : la décision de la région sera connue début 2017. Lasalle est l'une de ces communes.

se mettre aux normes en matière de source d'éclairage. Mais une telle opération a un coût élevé et l'heure est aux réductions des dépenses. A la suite d'un diagnostic du Smeg, du travail d'un bureau d'études et grâce à l'accompagnement de l'établissement public du Parc, nous avons opté pour un équipement en ampoules Led, peu énergivores, qui permettront de moduler l'intensité de l'éclairage public à certaines heures et de programmer l'extinction totale de minuit à 5h du matin. L'aide du Parc national sur cette question a été extrêmement précieuse. D'une part, nous avons reçu une information de grande qualité

à l'occasion des rencontres « élus référents » et une formation du CNFPT « La réduction de l'éclairage public » : à titre d'exemple, j'ai beaucoup appris sur l'impact de l'éclairage artificiel sur la santé, sur la faune et la flore et aujourd'hui, le projet de rénovation de l'éclairage public a une réelle dimension écologique. D'autre part, l'aide technique du Parc national a été un vrai plus pour parvenir à ce que le dossier réponde aux critères d'une réserve internationale de ciel étoilé. A présent, nous attendons fiévreusement l'aval de la Région, car sans son aide, notre projet ne pourra être mené à bien... »

Les communes adhérentes se sont également engagées dans la démarche « zéro pesticide ». Il s'agit de proscrire l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces publics. Depuis, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 22 juillet 2015 enjoint à toutes les communes de France d'atteindre cet objectif au plus tard le 1er janvier 2017.

Cent-trois communes du Parc national ont inscrit la mise en œuvre de cet

engagement dans leur première convention d'application de la charte. Pour les accompagner dans ces changements de pratiques, l'établissement public a organisé avec le centre de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT) des journées de formation à destination des employés communaux.

L'établissement public a aussi lancé un appel à candidatures le 5 juillet 2016 pour faire bénéficier 40 communes d'un diagnostic de leurs pratiques actuelles,

financé par les agences de l'eau « Adour Garonne » et « Rhône Méditerranée Corse » avec lesquelles il a signé une convention de partenariat en avril 2014. L'appui se traduit par l'inventaire du patrimoine de la collectivité, par l'élaboration d'un projet d'évolutions des pratiques (organisation des équipes, matériel, méthodes préventives...), et d'une aide au montage d'un dossier de demande de subvention auprès des agences de l'eau.



Flore Théron, maire de Quézac

« La commune mène plusieurs actions au regard du développement durable dans le cadre de son

Agenda 21. Le « zéro phyto » est l'une d'elles. C'est aussi un engagement de la charte. Grâce au Parc, nos deux cantonniers ont suivi une formation du CNFPT sur « les pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires chimiques ». La commune a cessé d'acheter et d'utiliser tout herbicide chimique. En remplacement, nous avons opté pour le fauchage par un tracteur sur les chemins non goudronnés des hameaux, et pour le débroussaillage dans les

rues des bourgs, Quézac et Blajoux. En revanche, dans les cimetières, seul le désherbage manuel est possible : cela prend évidemment plus de temps et nécessite beaucoup de pédagogie auprès des habitants. Pour faciliter l'appropriation de cette démarche, des actions de sensibilisation sont organisées dans le cadre de l'Agenda 21 et nous prévoyons d'organiser très prochainement une journée participative de nettoyage des cimetières. »



L'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de leurs projets

Les communes du Parc national bénéficient également de l'accompagnement de l'établissement public pour mettre en œuvre des projets qui s'inscrivent dans les orientations de la charte.

Ainsi, le territoire a inscrit dans son projet à quinze ans la volonté de **privilégier l'agriculture biologique**. Soixante-dix-huit communes en ont fait une priorité et ont choisi de mettre en œuvre l'engagement « Exonérer de la taxe foncière les propriétés non bâties nouvellement exploitées en agriculture biologique ». Parallèlement, l'établissement public a décidé d'accompagner les agriculteurs qui s'installent ou se convertissent en « bio » : il prend en charge à

hauteur de 80 % le coût de la certification AB la première année de l'installation ou de la conversion.

Le 11 avril 2015, les élus référents ont été conviés à un atelier d'échanges sur « la bio », dans le cadre des Ateliers de la Bio en partenariat avec Supagro et l'Association territoriale Causses et Cévennes (ATCC). Lors de ce moment de sensibilisation aux enjeux de la bio et au rôle moteur que peuvent jouer les élus pour intégrer la bio dans des projets communaux, notamment via les repas servis dans les cantines scolaires, l'établissement a invité Edouard Chaulat, maire de Barjac (Gard) à venir témoigner sur la mise en place de l'approvisionnement bio local de la cantine municipale. De nombreux élus du Parc national

étaient présents. Dans le cadre de son programme d'actions pour développer l'agriculture biologique sur le territoire, l'établissement a par ailleurs organisé, en juin 2016, un voyage d'études dans la Biovallée de la Drôme. Douze personnes ont participé au déplacement dont six élus du Parc. Sur ce territoire qui rassemble 102 communes, près de 30 % des agriculteurs sont « en bio » et l'objectif est d'atteindre 50 %. Les élus projettent également que 80 % des aliments servis en restauration collective soient « bio ».

Une cantine scolaire exemplaire

L'école de Saint-Frézal-de-Ventalon - aujourd'hui de Ventalon-en-Cévennes - a participé à la création il y a cinq ans de l'association L'éco-relais. Celle-ci, composée de parents d'élèves et de l'école, apporte une solution logistique innovante pour l'approvisionnement en produits bio locaux. L'éco-relais est un succès et la commune a reçu un label national d'éducation au développement durable : l'éco-école.



Le groupe des participants au voyage d'études dans la Biovallée de la Drôme

© Christophe Fourcade - PnC

Nombreuses sont les communes du Parc national soucieuses d'attirer de nouvelles populations et de les accueillir dans un cadre de vie agréable, dans des bourgs où services publics, activités économiques, culturelles et de loisirs sont présents. Étant un parc habité, le Parc national des Cévennes a dédié un axe entier de sa charte à la vie sur le territoire en pointant l'importance de **partager une culture d'urbanisme rural durable**.

Dans cet objectif, le maintien des bourg-centres en tant que pôles de proximité est indispensable. Travailler à leur aménagement pour les rendre attractifs est alors une nécessité. Beaucoup de communes sont propriétaires de biens inoccupés, et d'au-

tres se posent la question de l'opportunité d'en acquérir un lorsqu'il est stratégiquement situé, au cœur de leur bourg. L'établissement public a donc choisi avec les Directions départementales des territoires et les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) du Gard et de la Lozère, ainsi que la mission accueil de nouvelles populations de l'ATCC, d'accompagner les communes dans leur réflexion sur les biens vacants. En effet, ces propriétés sont des opportunités pour améliorer l'attractivité de la commune et changer le rapport des habitants à leur centre-bourg. Mais comment trouver des idées pour reconverter un bâtiment et assurer la faisabilité d'un projet viable ?

Deux rencontres ont donc été proposées par l'établissement aux élus sur cette thématique en 2014 et 2016. Le 18 mars dernier, ils ont travaillé en ateliers sur des cas concrets de projets de transformation et de réhabilitation de bâtiments de plusieurs communes. St-Germain-de-Calberte était l'une d'elles et a exposé le cas du foyer Sarah-Bonnal (photo ci-dessous).



© Catherine Dubois - PnC



David Raydon et Robert Benoît, premier et troisième adjoints de St-Germain-de-Calberte

« Notre commune est dynamique. Elle compte une école, des associations, des commerces, des entreprises, un bureau de Poste... Elle vit aussi beaucoup du tourisme itinérant et culturel, étant au croisement de trois sentiers de grande randonnée : le chemin de Stevenson, le chemin Urbain V et

le chemin des Camisards. Mais elle a connu une baisse sensible de sa population permanente ces vingt dernières années et aujourd'hui 60 % de ses habitants sont des résidents secondaires. Nous sommes donc très concernés par la question de l'attractivité et de l'image de notre centre-bourg. Nous voulons rouvrir les fenêtres de ces maisons qui sont trop nombreuses à n'être ouvertes que quelques semaines par an. »

Sur la rue principale, en face de la mairie, le foyer Sarah-Bonnal est une bâtisse ancienne de 1 400 m² sur plusieurs niveaux, qui a abrité une maison de retraite jusqu'en 2004. Depuis, elle est inoccupée et en vente, mais ne trouve pas acquéreur. La commune est intéressée car le bâtiment est grand, en bon état et vraiment bien situé. Il pourrait

accueillir des logements et des activités, marchandes et culturelles.

« C'est le cas que nous avons exposé lors de l'atelier de mars dernier à Florac. Après cette journée d'échanges avec d'autres élus, eux-mêmes confrontés à des problématiques semblables, et la réunion de travail qui lui a fait suite avec des acteurs-clé comme le CAUE 48, le département de la Lozère, l'Association territoriale Causses Cévennes, le Parc national ainsi que les propriétaires du foyer, nous avons plusieurs pistes concrètes. Le bâtiment pourrait abriter une auberge, vitrine des produits de notre terroir, les locaux de l'office de tourisme, une résidence d'artistes, des espaces culturels, comme des cours de musique, et un centre d'interprétation du patrimoine... »

S'engager pour un territoire sans OGM : cette mesure de la charte du Parc national traduit la volonté du territoire d'exclure toute culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Soixante-quatorze communes ont choisi d'agir dans ce sens dès leur premier programme d'actions. En outre, une délibération du conseil d'administration du Parc du 1^{er} mars 2016 a réaffirmé sa détermination à y parvenir et a validé une procédure à proposer aux communes

adhérentes pour les aider à atteindre cet objectif qui est de leur compétence. Ce plan d'actions « clé en main » a été présenté aux élus référents en juillet dernier. L'établissement a notamment fourni à chaque conseil municipal un courrier-type à adresser à tous les agriculteurs exploitant ne serait-ce qu'une parcelle sur son territoire communal. En effet, le projet doit recueillir l'unanimité : dans l'hypothèse où un agriculteur manifesterait son hostilité au projet, la commune ne serait pas

incluse dans le périmètre d'un territoire sans OGM. L'objectif est que la carte de ce territoire d'où sera exclue toute culture d'OGM puisse être dessinée début 2017.

De manière générale, l'établissement public est présent aux côtés des communes adhérentes pour leurs **projets de développement**, notamment sur les questions d'**urbanisme** ou d'**installation agricole**. ●



Camille Lecat, maire de Ventalon-en-Cévennes *

« En étant une commune du Parc, nous bénéficions de l'expertise des agents et des techniciens du Parc. Ils nous accompagnent dans nos gros projets de développement local. Nous travaillons vraiment ensemble,

dans un état d'esprit de coopération, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout. Concrètement, c'est le cas pour notre plan local d'urbanisme (PLU) : nous avons été aidés dans la rédaction du cahier des charges de l'appel d'offres en cours pour le recrutement d'un bureau d'études ; plus largement, le chargé de mission Urbanisme nous a fait prendre conscience de toutes les dimensions et implications d'un PLU, et ce soutien va se poursuivre puisque le Parc est « personne publique associée ».

Le deuxième domaine dans lequel l'accompagnement de l'établissement public du Parc est précieux

est celui des installations agricoles, avec en particulier aujourd'hui le projet d'espace-test. Il y a un dialogue constant entre les porteurs de projets, la commune et le Parc sur ces questions-là.

Enfin, l'établissement suit, depuis le départ, les projets et les étapes d'aménagement du hameau de l'Espinas, situé dans le cœur du Parc. Aujourd'hui, les acteurs et les activités sont en place mais nous manquons d'une vision globale partagée de cet espace : l'établissement nous aide à « dessiner » ce plan d'ensemble. »

* Commune nouvelle, regroupement des communes de St Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon



Le Parc national est partenaire des professionnels du tourisme du territoire mobilisés autour de l'écotourisme, bénéficiaires de la marque *Esprit parc national*, et soucieux d'un développement touristique pérenne et de qualité.

Le Parc national aux côtés des acteurs du tourisme



Véronique et Denis Dessaint, propriétaires des Tables de la fontaine à Florac

DSEV : Vous êtes bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* pour vos chambres d'hôtes. En quoi est-ce important pour vous ?

VDD : C'est tout d'abord une reconnaissance de notre travail et de notre engagement dans l'écotourisme - nous

sommes signataires de la Charte européenne du tourisme durable (CETD) depuis plusieurs années. C'est aussi une fierté que de porter la marque des parcs nationaux de France. Enfin, c'est une étape supplémentaire dans le partenariat avec le Parc national des Cévennes. Aujourd'hui, avec la marque *Esprit parc national*, il impulse une dynamique dans l'activité touristique du territoire. Son accompagnement des professionnels du tourisme partenaires - actions et outils de communication, formations... - est un vrai plus.

DSEV : Que vous apporte le fait d'être dans le Parc national ?

VDD : Des clients ! Environ 70 % d'entre eux sont des randonneurs. L'offre

de randonnée dans le Parc est vraiment attractive ! Nous accueillons aussi des passionnés de flore, et plus largement des personnes en quête de nature et de tranquillité. Beaucoup sont là parce que Florac est dans le Parc national. Nous échangeons avec eux sur des questions environnementales, comme la nécessité d'économiser l'eau, l'importance de consommer des produits locaux ou bio, les bonnes pratiques à adopter lorsqu'on se promène dans le Parc : refermer les clôtures, tenir son chien en laisse...

Contact :

www.tables-de-la-fontaine.com - 09 66 41 81 12



Ludovic Insalaco, directeur-adjoint de l'office de tourisme intercommunautaire (OTI) Cévennes-Gorges du Tarn

DSEV : L'OTI a signé récemment la CETD. Qu'est-ce qui a motivé votre engagement ?

LI : Nous sommes dans un espace protégé et accueillons des visiteurs qui viennent souvent sur ce territoire parce qu'il est classé « parc national ». La

plupart de nos adhérents sont membres de Cévennes écotourisme voire signataires de la Charte européenne du tourisme durable. Nous sommes engagés dans une démarche qualité, avec un volet environnemental qui nous tient à cœur. Pourtant, notre mobilisation pour l'écotourisme auprès du Parc national n'était ni visible ni reconnu. Il nous semblait pourtant logique de « montrer l'exemple ». Aussi, nous avons saisi l'opportunité de pouvoir être signataires de la CETD. C'est tellement plus cohérent ! Nous nous sentons davantage partenaires du Parc national.

DSEV : Quels sont les bénéfices de ce partenariat ?

LI : Nos visiteurs sont en quête d'une belle nature préservée, d'un riche patrimoine culturel, d'une offre de ran-

donnée alléchante, de vraies rencontres et échanges... La destination Parc national des Cévennes est la réponse et les outils mis à disposition par l'établissement public du Parc, la plateforme numérique *Destination* notamment, nous aident à la promouvoir. De plus, la marque *Esprit parc national*, dynamise l'offre touristique. Pour être marqué, un hébergement doit au préalable être reconnu pour sa qualité : en assurant le classement « chambre d'hôtes référence », l'OTI y contribue. C'est sans doute à travers cette action commune en faveur de la qualité de l'offre que les objectifs du Parc national et ceux de l'OTI convergent le mieux ! ●

Contact :

www.vacances-cevennes.com - 04 66 45 01 14

D É C O U V R I R

La vallée de l'Hérault

Connu pour son débit irrégulier et ses crues impressionnantes, l'Hérault prend sa source sur les pentes de l'Aigoual et se jette dans la Méditerranée à Agde. D'abord paisible, le fleuve forme des cascades abruptes sur le versant schisteux du massif. En amont de Valleraugue, sa vallée s'élargit et le fleuve poursuit son cours entre traversiers d'oignons doux et anciennes filatures de soie. Il quitte le Parc national aux confins des départements du Gard et de l'Hérault.

Depuis le sommet de l'Aigoual, la D 986 en direction de Valleraugue permet de suivre le fleuve jusqu'à la vallée et de découvrir de beaux points de vue sur ses cascades vertigineuses. La départementale mène à l'Observatoire des mouflons aménagé en 2015 dans le cadre du Pôle nature 4 saisons de l'Aigoual : de là, on peut apercevoir à la jumelle les animaux en train de boire dans le fleuve au fond de la vallée très encaissée.

A 7 kilomètres environ de Valleraugue, la vallée de l'Hérault s'élargit. Un agréable plan d'eau, un camping, un village de gîtes et une auberge réputée font du Mourétou un lieu touristique fréquenté à la belle saison.

Depuis Bonperrier, sur la crête, en passant par Valleraugue, de nombreux randonneurs fréquentent le GR 62 qui rejoint à La Pénarié la draille qui mène

à la Serreyrède et qu'empruntent encore les troupeaux transhumants de moutons et de chèvres qui estivent sur l'Aigoual et dans la vallée du Bonheur.

A Valleraugue, commune située au cœur du Site remarquable du goût « Les terrasses de l'Aigoual », l'Hérault entre dans le territoire de l'Appellation d'origine protégée Oignon doux des Cévennes. Réunis au sein de la coopérative Origine Cévennes, une centaine de producteurs cultivent l'oignon doux sur des terrasses ou traversiers bordés de murs de pierres sèches qui façonnent magnifiquement les paysages de la vallée. Cette activité florissante – le chiffre d'affaires annuel de la coopérative est de 100 millions d'euros - joue un rôle essentiel, aidant de nombreux jeunes à rester « au pays ».

Valleraugue offre un grand choix d'itinéraires de randonnée, comme l'emblématique Sentier des 4 000 marches, un riche patrimoine historique, témoin notamment de la guerre des Camisards. L'été, le festival Les chemins de tolérance rassemble de nombreux artistes, des écrivains et des passionnés de cette période troublée de l'histoire cévenole.

La sériciculture et l'industrie de la soie sont également profondément inscrites dans les paysages environnants. De Valleraugue à Pont d'Hérault, plusieurs anciennes filatures et magnaneries témoignent encore de cette activité qui fut florissante, la présence du fleuve Hérault ayant bien sûr contribué à l'implantation de cette industrie dans la vallée. ●



Parcourir, séjourner, voir



© G. et A. Brumelot

Mas Corbières

Gabrielle et Antoine Brumelot, engagés dans l'écotourisme de longue date, sont bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* pour la très belle chambre d'hôtes qu'abrite leur vieux mas cévenol. Le visiteur peut également y séjourner ou faire étape dans un gîte, louer un âne et partir en randonnée sur l'un des très nombreux sentiers au départ du mas, et déguster à la table d'hôtes les produits bio « maison ».

Contact : 04 67 82 48 10 - www.mascorbieres.com



Le Sentier des 4 000 marches

Cette boucle de 24 km, avec un dénivelé de 1 220 m, (350 - 1567) s'adresse aux randonneurs chevronnés. Au départ de Valleraugue,

cet itinéraire emblématique du massif mène jusqu'au sommet de l'Aigoual, où l'on découvre par temps clair un panorama exceptionnel.

Renseignements :

Maison de l'Aigoual - 04 67 82 64 67 ou <http://destination.cevennes-parcnational.fr>



© M. Monnot

La filature du Mazel

L'association La Filature du Mazel organise dans le bâtiment du même nom et dans d'autres lieux du territoire de la communauté de communes Causse Cévennes Aigoual des projets artistiques et culturels. Elle contribue ainsi à la rencontre et aux échanges entre des créateurs et un public le plus large possible. www.lafilatureduazel.org



© M. Monnot

Ne cherchez plus ! C'est depuis le célèbre Sentier des botanistes, au départ du sommet de l'Aigoual, que l'on peut avoir les plus beaux points de vue sur la vallée de l'Hérault.

Les écovoisins de la vallée de Valleraugue

Dix-sept acteurs touristiques, culturels et économiques - hébergeurs, accompagnateurs en montagne, créateur de jardin remarquable, loueur d'ânes de randonnée -, tous adhérents de l'association Cévennes écotourisme, ont choisi de travailler ensemble sur la base de valeurs partagées : accueil, protection de l'environnement et engagement dans un projet commun de développement économique et social de leur territoire rural. Ils offrent au visiteur un réel maillage écotouristique au sein d'un secteur géographique défini du Parc national, la vallée de Valleraugue.

En savoir plus : www.cevennes-ecotourisme.fr



> Les nouveaux arrivés



Mathieu Baconnet occupe le poste de chargé de mission Forêts anciennes dans le service Développement durable depuis le 1^{er} février 2016. Il est basé

au siège du Parc à Florac. 04 66 49 53 68 / 06 99 76 71 99.



Jérôme Molto a pris ses fonctions de technicien Connaissance et Veille du territoire sur le massif de l'Aigoual le 1^{er} février 2016. Il est basé au Vigan.

04 67 81 20 06 / 07 63 31 72 65.



Jean-Michel Tisné a rejoint l'équipe du massif Causses-Gorges en tant que garde-moniteur le 1^{er} janvier 2016. Il est basé au Villaret (Hures-la-Parade)

04 66 65 75 27 / 06 72 82 10 88.



Isabelle Henry a pris ses fonctions de garde-monitrice sur le massif des Vallées cévenoles le 22 août, après avoir passé plusieurs années au Parc national de La

Réunion. Elle est basée aux Crozes-Bas. 04 66 45 22 77 / 06 72 38 75 42



Cécile Dufetel a rejoint le Secrétariat général le 29 août, comme assistante de service, chargée de l'ordonnancement. Elle travaillait préalablement

à la DGFIP de Lozère. Elle est basée au siège du Parc à Florac. 04 66 49 53 20



Jocelyn Fonderflick est le nouveau chargé de mission Faune. Il a pris ses fonctions au sein du service Connaissance et Veille du territoire le 1^{er}

septembre après avoir été enseignant-formateur en écologie à Supagro. Il est basé à Florac. 04 66 49 53 33



Mickaël Brevet et Johan Moulin ont été recrutés en juillet en contrat emploi-avenir pour 3 ans, à la régie technique.

Ils sont basés à Florac. 04 66 49 53 08

> Les départs en retraite



Alain Ausset a pris sa retraite en février. Il avait rejoint le Parc national en 1973. Entré comme garde-moniteur, il a fini sa carrière en tant que technicien au service Connaissance et Veille du territoire. Les trois dernières années, il a encadré trois jeunes gens en contrat emploi-avenir.



1^{er} mai.

Bernard Gaillard est arrivé au Parc national en 2011 comme garde-moniteur sur le massif des Vallées cévenoles. Il a pris sa retraite le

> Il nous a quittés



Jean Séon, notre collègue et ami, est décédé le 30 janvier 2016.

Jean était entré au Parc national le 1^{er} janvier 1983 comme garde-moniteur. Il occupait la fonction de technicien forêt sur le massif de l'Aigoual depuis 2013. C'était un naturaliste passionné autant que passionnant. Il croyait en la pédagogie et aimait transmettre. Il était apprécié et reconnu pour son professionnalisme. Son action et son esprit resteront présents au sein des équipes du Parc et auprès de ceux qu'il a accompagnés : forestiers et habitants du massif de l'Aigoual.

> Réinventez le gilet de berger !

Le Parc national a lancé au printemps un concours de création de gilets de berger en laine de brebis raïole pour soutenir la filière de valorisation de cette laine portée par le Syndicat des éleveurs de brebis raïole.

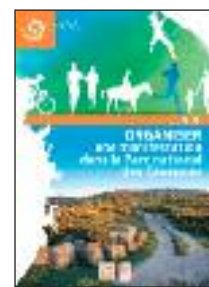
Le 27 août, dans le cadre de la Journée de la laine à Génolhac, un défilé a mis à l'honneur les modèles des créateurs (voir photos en quatrième de couverture). Trois créatrices ont été primées :

1^{er} prix (500 €) : Christina Von Wysocki, éleveuse et créatrice lainière à Florac, 2^e prix (300 €) : Delphine Atché, responsable du pôle accueil du Pays de Roquefort à Lapeyre (Aveyron), 3^e prix (200 €) à Aurore Guitton, couturière et mercière à Florac.

Par ailleurs, des « coups de cœur » ont été attribués aux créatrices Clarisse Pilet, Monette et Barbara Mornet, et France Cirillo.

Une exposition de ces créations lainières est prévue dans les maisons du Parc.

> Organiser une manifestation dans le Parc



Ce guide est destiné aux organisateurs de manifestations sportives ou publiques qui se déroulent en totalité ou en partie dans le cœur du Parc national des Cévennes.

Il explique la démarche à adopter pour préparer l'évènement, indique les personnes du Parc national à contacter, présente la réglementation qui s'applique dans le cœur, renvoie vers des sites ou des documents utiles, et donne maints conseils pour organiser une manifestation responsable.

Le guide est téléchargeable sur www.cevennes-parcnational.fr/Le_Parc_national_des_Cevennes/La_reglementation_du_coeur/Les_manifestations_publicques_et_sportives.



> nouveautés

> à la boutique

Ouvrages en vente dans les Maisons du Parc, les relais d'info du Parc et à la boutique en ligne www.cevennes-parcnational.fr



Cévennes Nature - Edition Alcide. 24,90 €

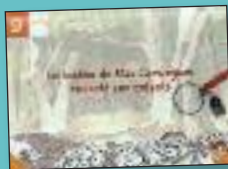
Un ouvrage de photos de Thierry Vezon qui révèlent l'immense beauté de la nature préservée des Cévennes, en toutes saisons. Les textes de l'éthologue Rozen Morvan donnent des clés d'interprétation et de découverte des lieux, et sont un magnifique hommage à une terre de contraste...

Le sentier de Mas Camargues raconté aux enfants - Edition Parc national des Cévennes. 1 €

Les enfants vont découvrir, tout au long de ce joli chemin, une ferme, un petit moulin, une forêt de hêtres, le Tarn tout près de sa source, de vastes pâturages...

Ce petit guide est rempli d'informations que l'on acquiert en s'amusant, à l'aide de petits jeux, de devinettes, de dessins sur ce beau sentier de 3 km (1 h) sur le mont Lozère.

A jouer en famille et à partir de 7/8 ans.



Tee-shirt équitable en coton bio Homme (19 €) et Femme (18,50 €).

Nouveau modèle 2016, incluant au dos la spirale de la biodiversité, emblème des parcs nationaux de France. Ce tee-shirt en coton bio, produit selon des pratiques équitables, répond à la certification *Earth positive* (fabriqué entièrement à base d'énergie éolienne et solaire).

Cartes postales (1 €) et posters (6 €) en couleur « Paysages du Parc »

Ciels mouvementés, arbres remarquables, lumières dorées, champs fleuris... Cette nouvelle collection révèle quelques-uns des multiples visages de cette terre de caractère.



Articles en laine Raïolaine

- un plaid pure laine frangé gris - 1,50 m x 2 m (105 €)
- des mi-chaussettes - 2 modèles (12,80 €)
- des articles en laine feutrée (de 3,50 € à 45,50 €) : semelles, housse téléphonique, cabas, sac, vide-poche, cache-bouteille, manique et gant, sous-verre, set de table, dessous de plat, rond de serviette, pique-épingle mou-ton/berger, balle.

> au centre de documentation et d'archives



PIGNEDE Jean-Paul, SIMONET Pierre. La grande histoire de la ligne des Cévennes. Les éditions du Cabri, 2015. 335 p.

Résumé : ce livre fait le point sur l'étude de la conception de la ligne des Cévennes, les péripéties de sa construction, la description de son parcours, la variété du matériel moteur employé, les vicissitudes de son exploitation et les combats menés pour son maintien et son développement. Cote : CD05385

ROUVIERE, Catherine. Retourner à la terre : l'utopie néo-rurale en Ardèche depuis les années 1960. Presses universitaires de Rennes, 2015. 500 p.

Résumé : ce livre (issu d'une thèse) étudie pourquoi, à partir des années soixante, les espaces désertifiés du territoire français voient arriver par vagues successives des populations urbaines désireuses de retourner à la terre. Quels sont les ressorts de cette démarche empreinte d'utopie et qu'expriment-ils à l'égard de la société globale ? Comment s'effectue la rencontre forcée puis l'acculturation entre anciens et nouveaux paysans ? Quels en sont les résultats aux échelles locale et nationale ? Cote : CD05384

CASTANIER Antoine. Texte intégral du cahier journal de M. Antoine Castanier. Chez l'auteur : Auteur, sans date.

Résumé : transcription du cahier-journal d'Antoine Castanier, féodiste de Salveplane (Aujac), maire de Bonnevaux. Les éléments rapportés : transactions, comptes, événements familiaux, travaux aux propriétés... portent sur la période 1750-1815 et qui intéressent la région des Hautes Cévennes : Aujac, Bonnevaux, Génolhac, Chamborigaud, Concoules, St Ambroix, St Paul le Froid, Villefort. Sont notamment mentionnés : l'assassinat du maire de Chamborigaud le 29 juillet 1802, les orages et inondations des 3 octobre 1795, 6 septembre 1800, 9 et 10 septembre 1801, les ventes de feuilles de muriers, les récoltes de cocons en 1792, 1797, 1798, 1805, 1806 et 1807, le tissage de la soie à domicile, le ramassage, les achats, échanges et ventes de châtaignes, les récoltes de blé pour l'année 1800. La vie d'une famille d'Aujac entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle. Cote : CD05382

Consultable au **Centre de documentation et d'archives** à Génolhac, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 11h30 de préférence sur réservation (04 66 61 19 97 ou doc@cevennes-parcnational.fr). Consultez la base documentaire sur : www.cevennes-parcnational.fr



Concours de création de gilets de berger en laine de brebis raïole le 27 août à Génolhac

